

Selon l'Arrêté du 11 avril 2022 relatif à la formation conduisant au Diplôme d'État d'Ambulancier et aux conditions de formation de l'Auxiliaire Ambulancier.

La formation conduisant à la profession d'Auxiliaire Ambulancier **est accessible à tous, sans condition de diplôme** et l'accès à la formation n'est pas soumis à une épreuve de sélection.

Les intéressé.e.s doivent posséder un permis de conduire B hors période probatoire, conforme à la réglementation en vigueur et en état de validité (**3 ans de validité de permis de conduire ou 2 ans si conduite accompagnée « joindre copie attestation justifiant de la conduite accompagnée »**).

L'**auxiliaire ambulancier** est habilité à assurer la conduite du véhicule sanitaire léger et de l'ambulance. Il peut également être l'équipier de l'ambulancier dans l'ambulance conformément à l'arrêté du 11 avril 2022 qui fixe les conditions de l'attestation d'auxiliaire ambulancier.

L'**auxiliaire ambulancier sous la responsabilité de l'ambulancier**, collabore sur prescription médicale ou en cas d'urgence médicale à la prise en charge et au transport de malades, de blessés ou de parturientes dans des véhicules de transport sanitaire adaptés pour des raisons de soins ou de diagnostic.

ATTENDUS :

Cette formation porte sur l'hygiène, les principes et valeurs professionnelles, la démarche relationnelle envers les membres de l'équipe et les patients, les principes d'ergonomie et les gestes et postures adaptés lors des mobilisations, des aides à la marche, des déplacements et des portages ou brancardages, et les règles du transport sanitaire.

Cette formation est délivrée par les instituts de formation autorisés pour la formation au diplôme d'État d'ambulancier. Lorsque le directeur de l'institut de formation constate, en accord avec l'équipe pédagogique ayant réalisé la formation de 70 heures, que les compétences acquises ne permettent pas d'exercer en tant qu'auxiliaire ambulancier, l'attestation de formation n'est pas délivrée. Cette décision est motivée par écrit et notifiée à la personne ayant suivi la formation.

INSCRIPTION EN 2 ETAPES :

- Coût de l'inscription et de la gestion du dossier : **20€** (*règlement UNIQUEMENT par Carte Bancaire en ligne sur le site et non remboursable*)
- Places disponibles : **20 PLACES** ;
- Tarif 2025 : **1 027€ TTC / stagiaire** « non assujetti à la TVA », (*coût incluant le tarif de la formation AFGSU2*) ;
- Dates de formation : **Du 10 juin au 26 juin 2025** (*1 session/an*).

Les inscriptions sont retenues par ordre d'arrivée des **dossiers COMPLETS**.

Tout dossier incomplet ne sera pas retenu et sera retourné à l'intéressé.e.

ÉTAPE 1 :

Vous devez vous préinscrire en ligne (*à partir de janvier 2025*) et régler le coût de l'inscription et de la gestion du dossier de 20€, pour obtenir le dossier (*cf. procédure ci-après*).

ÉTAPE 2 :

Constituer votre dossier avec les pièces demandées et le transmettre à l'IFA de Saint-Brieuc (*cf. tableaux*).

Votre dossier **COMPLET** est à adresser impérativement **par courrier ou à déposer directement** à l'IFPS de Saint-Brieuc.

CONSTITUTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION À LA FORMATION D'AUXILIAIRE AMBULANCIER

- ① **TÉLÉCHARGER** en ligne le dossier d'inscription (version papier)
via notre site www.ifps-stbrieuc.fr/ifa/auxiliaire-ambulancier/les-modalites-dadmission/
- ② **ENVOI DU DOSSIER COMPLÉTÉ ET COMPLET UNIQUEMENT**
par courrier ou à déposer à l'IFPS DE Saint-Brieuc - 2 Esplanade des Prix Nobel - 22000 SAINT-BRIEUC.

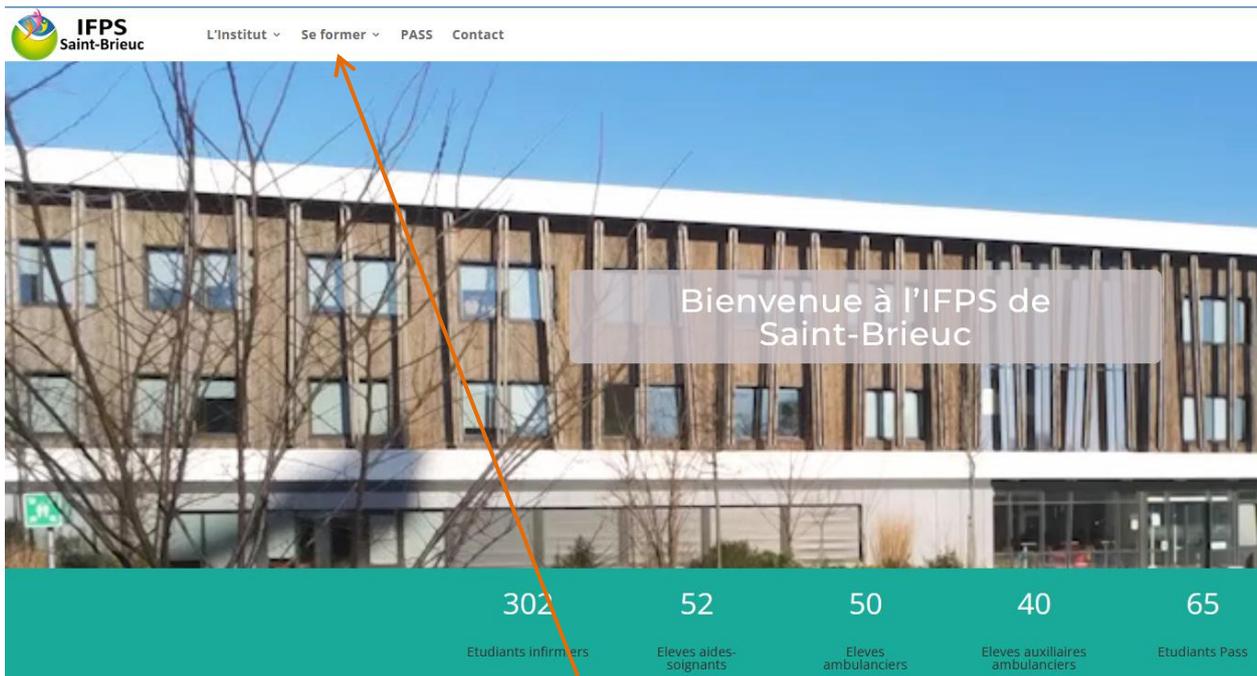
À fournir **obligatoirement** (dans l'ordre demandé)

<input type="checkbox"/> Fiche d'identification du stagiaire Récapitulatif de vos informations personnelles, imprimé reçu par mail lors de votre inscription en ligne	ANNEXE 1
<input type="checkbox"/> Bulletin d'inscription et attestation de financement dûment complété, daté et signé par l'intéressé.e	p6-7
<input type="checkbox"/> Photocopie recto-verso lisible pièce d'identité (CNI ou passeport) ou un titre de séjour, en cours de validité	
<input type="checkbox"/> Photocopie recto/verso lisible du permis de conduire B, hors période probatoire, conforme à la réglementation en vigueur et en état de validité. <i>(3 ans de validité de permis de conduire ou 2 ans si conduite accompagnée, joindre copie de l'attestation justifiant de la conduite accompagnée)</i>	
<input type="checkbox"/> Photocopie du Cerfa 14880*02 « attestation préfectorale d'aptitude à la conduite d'ambulance » établie par un médecin agréé préfecture après examen médical effectué dans les conditions définies à l'article R.221-10 du code de la route Cerfa 14880*02 téléchargeable sur notre site internet ET liste des médecins agréé préfecture sur notre site internet*	
<input type="checkbox"/> Certificat médical de non contre indication à la profession d'Auxiliaire-Ambulancier délivré par un médecin agréé ARS Liste des médecins agréé ARS sur notre site internet*	ANNEXE 2 p8
<input type="checkbox"/> Attestation médicale d'immunisation et de vaccination obligatoires	ANNEXE 3 p9-11
<input type="checkbox"/> Photocopie des pages « vaccinations » de votre carnet de santé ou carnet de vaccination	
<input type="checkbox"/> Photocopie de votre résultat de prise de sang indiquant les Anticorps Anti-HBs et Anti-HBc	
<input type="checkbox"/> Photocopie de votre carte vitale	
<input type="checkbox"/> Attestation nominative d'assurance Responsabilité Civile « vie privée » couvrant la période de formation (<i>est généralement émise par votre compagnie d'assurance suite à la souscription d'un contrat habitation</i>).	
<input type="checkbox"/> Engagement de principe de l'employeur pour le financement de la formation. Si c'est le cas	ANNEXE 4 p12

*** Pour information, certains Médecins agréés ARS peuvent également faire la visite pour l'attestation préfectorale d'aptitude à la conduite d'ambulance (Cerfa 14880*02).
Ils rempliront le certificat médical de non contre indication à la profession d'Ambulancier (Annexe 2) et le Cerfa 14880*02.**

COMMENT ME PRÉINSCRIRE EN LIGNE ET TÉLÉCHARGER LA NOTICE D'INSCRIPTION À LA FORMATION D'AUXILIAIRE AMBULANCIER

Aller sur le site de l'IFPS de St-Brieuc : <https://www.ifps-stbrieuc.fr/>



Inscription aux épreuves de sélection



Cliquer sur « **Se former** » OU « **Aux. Ambulancier** »

Dossier d'inscription



Cliquer sur « **Je m'inscris** »



D.E. AIDE-SOIGNANT

SELECTION AS 2022 TREGUIER (Ouvert)

Mardi 15 Novembre 2022
Période d'inscription : 15/09/2022 au 15/11/2022



D.E. AMBULANCIER

Il y a actuellement **2** sélections pour cette formation.

[Cliquez sur le titre de la formation ou directement ici pour afficher la liste des sélections.](#)

Cliquer sur « **D.E. AMBULANCIER** »



D.E. AMBULANCIER

IFA_AUXILIAIRE AMBULANCIER_JUIN25 (Ouvert)

Lundi 6 Janvier 2025
Période d'inscription : 19/11/2024 au 31/05/2025

Cliquer sur « **IFA_AUXILIAIRE AMBULANCIER_JUIN25** » qui est **Ouvert**

IFA_AUXILIAIRE AMBULANCIER_JUIN25 (Pas ouvert) RETOUR

Lundi 6 Janvier 2025
Période d'inscription : 06/01/2025 au 31/05/2025

INFORMATION INSCRIPTION CONNEXION

RÉSULTAT D'ADMISSIBILITÉ RÉSULTAT D'ADMISSION

Cliquer sur le concours choisi une fenêtre s'ouvre, cliquer sur « **inscription** »

Inscription sélection

✕

Votre adresse courriel*

Votre nom* Votre prénom*

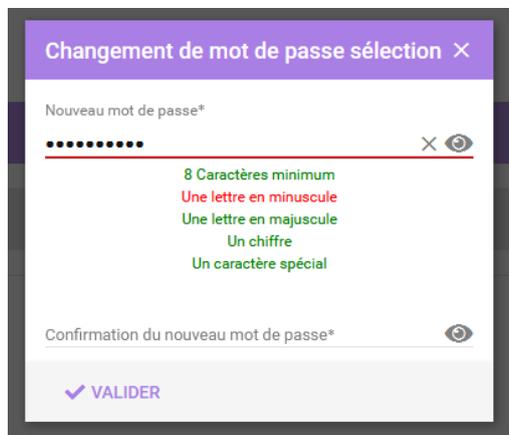
✓ VALIDER

Puis entrer :

- votre mail
- votre prénom
- votre nom
- **VALIDER**

Un courriel vous a été transmis à l'adresse saisie pour valider votre mot passe

Vous recevez un mail de la part de : **MySelect** <MyK@ch-stbrieuc.fr>

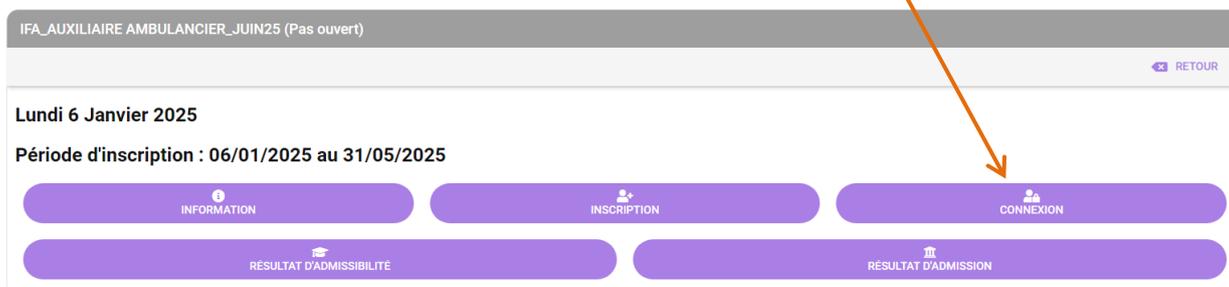


Cliquer pour changer votre mot de passe. Attention ce mail n'est valable que 15 à 20 min !
(si vous n'avez pas changé votre mot de passe dans le délai imparti il faut se réinscrire avec une nouvelle adresse mail)

Après avoir créé votre mot de passe, soit vous basculez directement sur une fenêtre vous demandant de saisir vos coordonnées ... soit vous retournez sur <https://myifsi.armorsante.bzh/MySelect/>

-Re sélectionner la sélection DE Ambulancier « **IFA_AUXILIAIRE AMBULANCIER_JUIN25** »

Vous allez être redirigé sur la première fenêtre : cliquez sur « **Connexion** »



Saisissez toutes les informations demandées. Celles suivies d'une * sont obligatoires

Coordonnées

Civilité*
 Mme M

Nom*
 IFPS ×

Prénom*
 ST BRIEUC ×

Nom d'usage

Autre Prénom

Date de Naissance (jj/mm/aaaa)*

Département*

Lieu de Naissance*

[← PRÉCÉDENT](#) [RETOUR À LA SÉLECTION](#) [SUIVANT >](#)

A la fin de la saisie – cliquer sur « **enregistrer** »

Edition du dossier

La saisie de vos données sur Internet ne constitue pas une inscription définitive à la sélection.

Vous DEVEZ :

1. IMPRIMER au format A4 (et non en recto/verso) le dossier d'inscription
2. COMPLÉTER le dossier d'inscription : engagement, signature, pièces justificatives à joindre
3. RENOYER PAR VOIE POSTALE le dossier d'inscription COMPLET avant la date de clôture des inscriptions (cachet de La Poste faisant foi)

L'institut ne validera votre inscription qu'après vérification de votre dossier.

[Cliquez ICI pour télécharger le dossier.](#)

- Le message vous indique que vous venez de réaliser uniquement la PRE INSCRIPTION en ligne.
- Cliquez pour télécharger le dossier vous recevez également un mail avec la notice d'inscription en PJ.
- Imprimez la notice d'inscription.
- Rassemblez toutes les pièces nécessaires et envoyez votre dossier (*soit par courrier ou a déposer au secrétariat*).

- Attention -

**La « FICHE D'IDENTIFICATION » avec tous vos renseignements personnels saisis en ligne
 devra être retournée avec votre dossier d'inscription**